

République Française**Ville de Draguignan****N° 2021-115**

| Membres | | |
|---|----------------------------|----------------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39 | 39 | 40 |

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT EN
FAVEUR DE L'ASSOCIATION "CLUB SUBAQUATIQUE DRACÉNOIS"**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 8 juillet 2021

L'An deux mille vingt et un, le 8 juillet à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET à DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI à BRUNO SCRIVO, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU à JEAN-DANIEL SANTONI, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENT :

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le : 13 JUIL. 2021

RAPPORTEUR : BERNARD BONNABEL

L'association Club Subaquatique Dracénois a été créée en 1971 et fête cette année ses 50 ans d'existence.

Composée de 90 membres, elle ne cesse de mettre en place des actions notamment en faveur de la jeunesse. Un partenariat avec le lycée Jean Moulin a été créé depuis plusieurs années afin de développer une classe de seconde « Plongée ». Chaque année, une trentaine d'élèves découvre ainsi cette discipline. Ce club participe également à des initiations à la plongée pour des personnes porteuses de handicap.

Au fil des années, les règles de sécurité de ce sport sont renforcées et impactent les dépenses de l'association. De ce fait, il est nécessaire de régulièrement renouveler le matériel rapidement obsolète.

Pour son cinquantième anniversaire, le Club Subaquatique Dracénois souhaite faire perdurer la qualité de formation, ses actions envers l'écologie et participer aux animations de la Ville pour se faire mieux connaître des Dracénois.

Afin de soutenir et d'encourager cette association dans ses projets, il est envisagé de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention sont inscrits au budget principal de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 900 € en faveur de l'Association Club Subaquatique Dracénois ;
- dit que les crédits correspondants sont prélevés à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

Fait à Draguignan, le 8 juillet 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur